



## Congés trimestriel convention 66

Par **Mysia**, le **30/12/2021** à **20:49**

Bonjour,

Je suis éducatrice convention 66 à mi-temps qui s'effectue sur 15 jours : 3 jours puis 2 jours travaillés sur 15 jours. Lundi et jeudi/vendredi travaillés puis jeudi/vendredi de travailler.

Comment s'organisent les congés trimestriels lors d'un mi-temps ? Vais-je avoir sur 6 jours, la moitié ? soit 3 jours ? 3 jours à poser, soit sur une semaine de 2 jours travaillés, soit sur la semaine de 3 jours travaillé ? Ce qui au final ne donne pas la même la chose : sur la semaine de 3 jours travaillés je gagne rien, mais sur la semaine de 2 jours travaillés cela me donne 5 jours ouvrés plus le lundi de la semaine suivante ?

Merci.

Par **Zénas Nomikos**, le **31/12/2021** à **15:35**

Bonjour,

je vous invite à vous rapprocher d'un syndicat de salariés ou de l'inspection du travail pour obtenir des renseignements.